

DEPARTEMENT DE SAONE-&LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-4 24SGADL0032

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 53
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 16 avril 2024

OBJET : Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2023

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 15 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. David MARTI
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif au vote du compte administratif,

Le rapporteur expose :

« Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements de recettes et dépenses effectivement réalisés de l'année. Il doit être présenté dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il s'agit du bilan financier de l'ordonnateur. Son vote est précédé par le vote du compte de gestion. Il est présenté globalement de manière à pouvoir comparer les évolutions par rapport au compte administratif précédent.

L'exécution du budget de l'assainissement collectif se présente de la manière suivante :

I -Les dépenses de fonctionnement pour 9 570 952,31 € HT

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	CA23/CA22
Charges à caractère Général (011)	4 459 057	4 112 644	4 828 700	4 893 373	5 153 378	5 122 139	6,1%
Régie directe	97 820	165 323	147 663	245 431	197 173	190 001	28,7%
Régie intéressée	4 361 237	3 947 321	4 681 037	4 647 942	4 956 205	4 932 138	5,4%
A - Personnel	1 398 492	1 288 255	1 402 506	1 536 000	1 532 674	1 508 653	7,6%
B - Energie	389 413	364 004	302 110	323 454	518 034	518 034	71,5%
C - Produits de traitement	307 050	232 382	277 145	412 000	393 283	393 283	41,9%
D - Evacuation et traitement des boues	483 083	398 617	450 207	401 546	401 546	401 546	-10,8%
E - Analyses	39 359	33 400	33 400	37 942	37 051	37 051	10,9%
F - Sous-traitance, matières et fournitures	917 834	906 377	1 294 843	1 128 000	1 295 076	1 295 031	0,0%
G - Impôts locaux et taxes	162 181	76 847	151 400	82 000	34 433	34 433	-77,3%
H - Charges diverses	663 825	647 438	769 427	727 000	744 107	744 107	-3,3%
Charges de personnel (012)	383 000	359 232	378 805	465 142	465 142	376 203	-0,7%
Atténuation de produits (014)	120 803	490 000	540 889	510 000	510 000	492 221	-9,0%
Autres charges gestion courante (65)	677 244	658 207	834 450	763 000	813 000	806 864	-3,3%
Régie directe	79 029	61 269	174 759	70 000	86 889	80 773	-53,8%
Régie intéressée	598 214	596 939	659 691	693 000	726 111	726 091	10,1%
K - Contribution services centraux	527 296	526 024	582 682	612 000	641 087	641 067	10,0%
ML - Autres investissements	70 918	70 915	77 009	81 000	85 024	85 024	10,4%
Charges financières (66)	-35 056	142 838	141 783	154 240	154 240	150 268	6,0%
Charges exceptionnelles (67)	53 642	59 587	201 601	182 000	1 083 089	1 035 041	413,4%
Régie directe	25 642	21 041	60 142	10 000	325 878	314 160	422,4%
Régie intéressée	28 000	38 546	141 459	172 000	757 211	720 881	409,6%

INT - Intéressement	28 000	38 546	85 000	31 000	45 364	9 034	-89,4%
R - Résultat		0	56 459	141 000	711 847	711 847	1160,8%
Provisions (68)	100 000	100 000	100 000				
Dépenses imprévues (022)					1		
Total dépenses réelles	5 758	5 922	7 026	6 967	8 178	7 982	13,6%
	690	508	228	755	850	736	
Opérations d'ordre (042)	1 487	1 507	1 555	1 658	1 588	1 588	2,1%
	843	231	656	410	217	216	
Autofinancement (023)				192 148	824 854		
Total dépenses de fonctionnement	7 246	7 429	8 581	8 818	10 591	9 570	11,5%
	533	740	884	313	921	952	

Comme les exercices précédents, les charges de fonctionnement du budget assainissement collectif comprennent, en grande partie, des dépenses liées au contrat de régie intéressée.

Les charges à caractère général pour les dépenses, hors régie intéressée, concernent notamment des dépenses de maintenance pour l'entretien des déversoirs d'orage et de dératisation (138 606 €), le paiement de taxes foncières (18 920 €), des frais d'études (18 330€) et les frais d'acte liés aux servitudes (10 048 €).

Les autres charges à caractère général sont liées aux remboursements de charges au régisseur. Elles s'élèvent à 4 932 138 € et se répartissent ainsi :

- Consommations électriques pour 518 034 €,
- Charges de personnel pour 1 508 653 €,
- Produits de traitement pour 393 283 € et 401 546 € au titre de l'évacuation et du traitement des boues,
- Réalisation d'analyses pour 37 051 €,
- Charges liées à la sous-traitance pour 1 295 031 €,
- Remboursement de charges diverses (télécommunications, assurances et entretiens des engins et du matériel roulant) pour 744 107 €.

Le remboursement de ces charges présente une hausse de 5,4%, car intègre des régularisations de facturation concernant l'exercice 2022 combinées à l'inflation des prix, notamment ceux de l'énergie.

De la même façon au titre de 2023, l'intégralité des factures à rembourser par la collectivité ne peut être toutes transmises par CME avant la clôture de l'exercice. Ainsi, une partie de ces charges fait l'objet de rattachements à l'exercice, en fonction des estimations de réalisation transmises par le régisseur.

Le remboursement des charges de personnel au budget Eau s'élève à 376 203 €.

Les atténuations de produit correspondent au reversement des redevances perçues aux agences de l'eau et s'élèvent à 492 221 €.

Les charges de gestion courante comprennent principalement la contribution aux services centraux (641 067 €) et la redevance annuelle versée au régisseur dans le cadre de divers renouvellements (85 024 €).

Pour la part régie directe, ces dépenses correspondent principalement à des redevances versées pour l'occupation de différents domaines (9 315 €) et à la compensation financière des tarifs du SMEMAC (79 537 €).

Le montant des charges financières est en légère augmentation par rapport à l'année dernière (150 268 €).

Les charges exceptionnelles correspondent d'une part aux opérations réalisées pour l'annulation de titres émis sur exercice antérieur et aux opérations de régularisation des rattachements (314 160 €).

D'autre part, il s'agit du résultat versé au régisseur au titre de 2022 (467 225 €), et du rattachement des résultats 2023, au vu des estimations de réalisation de l'exercice (244 622 €). L'intéressement prévisionnel pour 2023 est de 45 364 €.

Les dépenses d'ordre correspondent aux opérations d'amortissement pour 1 588 216 €.

II - Les recettes de fonctionnement pour 8 724 616,81 € HT

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	CA23/CA22
Ventes de Produits (70)	6 481 171	7 260 039	7 175 637	7 611 013	7 611 013	7 091 846	-1,2%
Subventions et participations (74)	911 000	911 000	911 000	911 000	924 650	926 883	1,7%
Produits exceptionnels (77)	335 513	163 465	302 397	0	442 492	405 802	34,2%
778- Partage résultat d'exploitation - RI			0		111 037	110 706	
Reprises sur provisions (78)			111 270		0	0	
Excédent de fonct. reporté (002)					1 313 466	0	
Total recettes réelles de fonctionnement	7 727 683	8 334 504	8 500 304	8 522 013	10 291 621	8 424 530	-0,9%
Opérations d'ordre (042)	428 538	392 459	282 183	296 300	300 300	300 087	6,3%
Total recettes de fonctionnement	8 156 221	8 726 963	8 782 487	8 818 313	10 591 921	8 724 617	-0,7%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 724 617 €, dont 8 424 530 € en opérations réelles et 300 087 € en opérations d'ordre.

La principale ressource du budget est représentée par les produits issus de la facturation (redevances assainissement et Agences de l'eau, frais accessoires et branchements neufs) pour 7 091 846 €. Ces produits, et principalement la part assainissement, présentent une légère baisse, notamment due au fait que les rattachements effectués sur 2022 ont été trop importants. En neutralisant ces écritures, la part assainissement présente une augmentation d'environ 1%, en tenant compte de la convergence tarifaire.

Au même titre que les dépenses, une partie de ces produits a fait l'objet d'un rattachement, afin de comptabiliser 12 mois de facturation sur un même exercice.

Les autres recettes sont issues du remboursement du budget principal de la charge portée par le budget annexe pour les eaux pluviales (911 000 €) ainsi que de subventions versées par l'Agence de l'eau (15 882,80€).

Les produits exceptionnels intègrent principalement les écritures de régularisation liées aux rattachements, plus importante sur cet exercice, ainsi que la recette liée au partage de résultat avec le régisseur au titre de 2022 (110 706 €).

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 300 087 €.

III - L'évolution des indicateurs de gestion

L'évolution de la chaîne de l'épargne et de la capacité de désendettement se présente ainsi :

CA 2021	CA 2022	CA 2023
---------	---------	---------

Recettes Réelles de Fonctionnement	8 334 504	8 500 304	8 424 530
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts	5 779 671	6 884 445	7 832 469
Epargne de Gestion	2 554 833	1 615 859	592 061
Intérêts de la dette	144 200	141 783	150 268
Epargne brute	2 410 633	1 474 076	441 794
Remboursement capital de la dette	420 421	455 217	516 029
Epargne nette	1 990 212	1 018 859	-74 235

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capacité de désendettement	3,81	6,27	26,53
Capital de la dette au 31/12	9 191 099	9 235 999	11 719 595

L'effet ciseau constaté précédemment (ou autrement dit l'évolution à la hausse des dépenses réelles de fonctionnement et inversement la baisse des recettes réelles de fonctionnement) traduit une diminution importante et rapide des soldes intermédiaires de gestions. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années dans le temps pour rembourser l'intégralité de la dette par l'épargne brute évolue par conséquent de manière défavorable, d'autant qu'il est nécessaire d'emprunter pour assurer la réalisation des investissements.

IV -Les dépenses d'investissement pour 3 741 198,49 €

Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Conso (%)
Dépenses imprévues (020)							
Etudes (20)	448 254	58 888	14 630	476 500	476 500	54 657	11,5%
Travaux (21)	1 398 690	1 716 153	1 964 796	5 580 300	5 227 144	2 401 542	45,9%
Rembt. Capital de la dette (16)	362 029	420 421	455 217	516 405	516 405	516 029	99,9%
Immobilisations en cours (23)	462 081	668 746	500 349	552 000	650 346	452 915	69,6%
Immobilisations financières (26)	9 300	9 300	9 300	9 300	9 300	9 300	100,0%
Déficit d'investissement reporté (001)					447 382		
Total DRI (hors 001 et 16)	2 318 325	2 453 087	2 489 074	6 618 100	6 363 290	2 918 414	45,9%
Opérations d'ordre (040)	428 538	392 459	282 183	296 300	300 300	300 087	99,9%
Opérations d'ordre - Intérieur section (041)		6 899	857 571		7 000	6 670	95,3%
Total dépenses d'investissement	3 108 892	3 272 866	4 084 045	7 430 805	7 634 377	3 741 198	49,0%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 741 198 €, dont 2 918 414 € de dépenses hors dette et 306 756 € d'opérations d'ordre.

La réalisation des dépenses d'équipement est de près de 46%. Les principales opérations réalisées sont :

- Des travaux de rénovation des usines de dépollution pour 254 171 € ;
- Des travaux de rénovation des réseaux pour 1 534 856 € ;
- Des travaux d'extension de réseau en accompagnement d'opérations, comme les rénovations liées aux travaux de la RCEA à Blanzay et Montceau (525 673 €) et liées aux travaux de la place du Champ de foire à Gévelard (125 164 €) ;
- Des expertises réalisées dans le cadre des schémas directeurs ou pour assurer le contrôle et la surveillance des réseaux existants pour 54 657 €.

Sont également incluses dans les dépenses d'investissement, les charges liées à la garantie de renouvellement programmé, mais également au renouvellement de réseaux non programmés versées au régisseur pour 562 309 €.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette s'élève à 516 029 €.

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des subventions pour 300 087 €, qui viennent en contrepartie des recettes d'ordre constatées en fonctionnement, ainsi que le transfert d'études en compte de travaux pour 6 670€.

V - Les recettes d'investissement pour 5 146 994,36 €

Recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Conso (%)
Dotations, fonds divers (10)	335 910	544 425	763 177		346 275	346 275	100,0%
Subventions (13)	196 532	116 744	439 852	354 370	488 154	205 834	42,2%
Emprunt (16)	550 000	1 100 000	500 000	5 225 877	4 379 877	3 000 000	68,5%
Total recettes réelles	1 082 442	1 761 169	1 703 029	5 580 247	5 214 306	3 552 109	68,1%
Opérations d'ordre (040)	1 487 843	1 507 231	1 555 656	1 658 410	1 588 127	1 588 216	100,0%
Opérations d'ordre - Intérieur section (041)		6 899	857 571		7 000	6 670	95,3%
Autofinancement (021)				192 148	824 854	0	
Total recettes d'investissement	2 570 285	3 275 299	4 116 257	7 430 805	7 634 287	5 146 994	67,4%

Les dépenses d'investissement sont financées à hauteur de 3 552 109 € par des recettes réelles et par des recettes d'ordre pour un montant de 1 594 885 €.

Les recettes réelles d'investissement se composent d'une part, des subventions perçues pour un

montant de 205 834 €, versée par l'agence de l'eau pour les travaux réalisés à Ciry-le-Noble, les Porrot, et par la DREAL dans le cadre des travaux réalisés en lien avec ceux de la RCEA.

Ces recettes intègrent également la capitalisation de l'excédent de fonctionnement pour 346 275 € et la réalisation de deux emprunts réalisés pour un total de 3 000 000 € auprès de la Banque des Territoires, afin d'assurer le financement des investissements réalisés.

Les recettes d'ordre correspondent quant à elles aux amortissements des immobilisations pour 1 588 216 €, ainsi qu'aux opérations de transfert des frais d'études en travaux (écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement).

Enfin, il est précisé que le montant des restes à réaliser 2023 pour les recettes d'investissement s'élève à 198 999 €.

VI – Résultats de l'exercice 2023

Au vu des éléments qui précèdent, la section de fonctionnement dégage un déficit de 846 335,50 € et la section d'investissement un excédent de 1 405 795,87 €, soit un excédent global pour l'exercice 2023 de 559 460,37 €.

Ces résultats, une fois corrigés des résultats de l'exercice antérieur, sont ramenés à 467 130,23 € d'excédent pour la section de fonctionnement et 958 413,62 € d'excédent pour la section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 1 425 543,85 €.

L'affectation de ce résultat fait l'objet d'une délibération distincte.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote
DECIDE

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 16 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

